



COMMISSION
EUROPÉENNE

LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION EUROPÉENNE POUR LES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 25.5.2011
SEC(2011) 651 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage en 2010 Rapport pays : Maroc

{COM(2011) 303 final}
{SEC(2011) 637 final}
{SEC(2011) 638 final}
{SEC(2011) 639 final}
{SEC(2011) 640 final}
{SEC(2011) 641 final}
{SEC(2011) 642 final}
{SEC(2011) 643 final}
{SEC(2011) 644 final}
{SEC(2011) 645 final}
{SEC(2011) 646 final}
{SEC(2011) 647 final}
{SEC(2011) 648 final}
{SEC(2011) 649 final}
{SEC(2011) 650 final}
{SEC(2011) 652 final}

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage en 2010

Rapport pays : Maroc

1. EVALUATION D'ENSEMBLE

Le Maroc et la Communauté européenne ont signé leurs premiers accords en 1969 et 1976. L'Accord d'association, entré en vigueur en 2000, a permis un développement des relations UE-Maroc dans un grand nombre de secteurs. Sur cette base, le Plan d'action élaboré conformément à la politique européenne de voisinage (PEV) entre l'UE et le Maroc a été adopté en juillet 2005 pour une période de cinq ans. Son application a été prolongée jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan en cours de négociation. En 2008, le Maroc et l'UE ont adopté un document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales (statut avancé).

Ce rapport présente une vue d'ensemble des progrès effectués dans la mise en œuvre du plan d'action PEV entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010. Néanmoins, des événements survenus en dehors de cette période ont également été pris en compte lorsqu'ils ont été considérés comme importants. Le présent document n'est pas un rapport général et exhaustif sur la situation économique et politique du Maroc. En outre, pour des informations sur les processus sectoriels régionaux et multilatéraux, il conviendra de se référer au rapport sectoriel.

Durant la période de référence, des réunions entre l'UE et le Maroc se sont tenues à plusieurs niveaux : le Sommet, le Conseil d'association, le comité d'association et sept sous-comités, ainsi que plusieurs dialogues.

Le bilan de la deuxième année de mise en œuvre du document conjoint/statut avancé est globalement positif et devrait se traduire par davantage de réalisations concrètes en 2011. Le 1^{er} Sommet Maroc-UE a eu lieu en mars. Le dialogue politique et la coopération entre l'UE et le Maroc au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies se sont développées. Il y a aussi eu des avancées en matière de coopération parlementaire, avec, au mois de mai, la première réunion de la commission parlementaire mixte UE-Maroc. En février 2010, le Maroc a demandé le statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. S'agissant du rapprochement du cadre législatif, le gouvernement n'a pas encore articulé une démarche concertée et cohérente afin d'en déterminer les objectifs prioritaires, la portée et le rythme, comme le Roi l'a demandé dans son discours du Trône de 2010. Toutefois, quelques actions concrètes ont été menées: les discussions sur le nouveau plan d'action visent à y intégrer des références à l'acquis communautaire, tandis que des réunions de présentation de l'acquis communautaires ont eu lieu en octobre dans les trois secteurs pilotes: les services financiers (assurances), les marchés publics et les normes et la réglementation techniques (qualité et sécurité).

Comme les années précédentes, le Maroc a été en 2010 un partenaire actif dans la politique de voisinage et a enregistré des progrès dans de nombreux domaines du plan d'action. En matière de démocratie et de protection des libertés fondamentales, le Maroc a réalisé des avancées importantes dans les années précédentes mais le tableau est contrasté pour 2010. Ainsi, la levée des réserves à la convention internationale en matière de discrimination contre les

femmes, annoncée depuis 2007, n'a pas été traduite par un dépôt des instruments auprès de l'ONU. Les amendements relatifs au droit de rassemblement et d'association proposés par le tissu associatif en juin 2007 n'ont pas encore été repris. Le nouveau code de la presse n'a toujours pas été adopté. Les restrictions à l'encontre des journalistes et des médias continuent. Les partis politiques ont appelé à la rédaction d'un livre blanc sur les médias, à finaliser en 2011.

La réforme de la justice reste un défi essentiel pour asseoir l'état de droit et consolider la crédibilité des réformes. Plus d'un an après le discours du Trône de 2009, qui a défini les orientations de la réforme, la création de groupes de travail pour mettre en œuvre ces orientations et l'augmentation du budget de la justice, le ministère de la justice a déposé au secrétariat général plusieurs projets de loi qui couvrent les différents volets de la réforme. Il est fondamental que les décisions prises et leur mise en œuvre soient en ligne avec le haut niveau d'ambition fixé dans les déclarations initiales et avec l'importance politique, économique et sociale de la réforme en cours. Dans ce cadre, le renforcement de l'indépendance de la justice assume une importance primordiale car elle répondrait à une forte attente soulignée par la société civile. L'UE a signalé qu'elle était prête à soutenir ce processus lorsque son contenu sera mieux détaillé.

L'annonce, au début de l'année 2011, d'une importante réforme constitutionnelle, qui sera soumise à referendum et qui vise notamment le renforcement des pouvoirs du gouvernement et l'indépendance de la justice, a confirmé l'engagement du Maroc dans l'approfondissement de l'état de droit et de la monarchie constitutionnelle. Si ce haut niveau d'ambition se confirme dans les faits, cette réforme contribuera largement à mettre en œuvre les valeurs au cœur du 'statut avancé' et les principes proposés par l'Union européenne dans le cadre du Partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée.

Le dialogue politique et de sécurité avec l'UE et la concertation dans les enceintes multilatérales se sont considérablement développés, tandis que le Maroc joue un rôle actif dans l'Union pour la Méditerranée et le dialogue Afrique-UE.

Trois accords bilatéraux négociés au cours des dernières années ont été signés en 2010 : le protocole à l'accord d'association relatif à la participation du Maroc aux programmes communautaires, l'accord sur la libéralisation du commerce en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche et l'accord sur le règlement des différends commerciaux. Des offres concernant la négociation sur le commerce des services et le droit d'établissement ont été échangées. Les négociations sur l'accord de réadmission n'ont pas encore abouti.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des réformes structurelles. Bien que la crise financière puis économique internationale ait souligné certaines faiblesses de l'économie marocaine, notamment le manque de compétitivité, celle-ci a démontré une certaine capacité de résistance. Sa performance globale, avec une croissance de 4,2 % du PIB, est inférieure à celle de 2009. Conformément aux objectifs du plan d'action, le gouvernement a continué à appliquer des politiques macro-économiques globalement prudentes. D'importantes mesures de mise en œuvre du plan « Maroc vert » pour la réforme de l'agriculture ont été prises, en particulier en matière institutionnelle et administrative. Des efforts seront encore nécessaires pour rendre effective cette réforme, notamment son volet relatif à l'agriculture dite solidaire.

En matière sociale, les allocations budgétaires sont relativement importantes par rapport au budget général et au PIB mais demeurent en deçà des besoins réels du pays. Des progrès au niveau du taux de scolarisation, de la scolarisation des filles et de la lutte contre l'abandon scolaire ont eu lieu grâce à la mise en œuvre de différents programmes. L'analphabétisme régresse mais demeure encore significatif. Si l'on constate une amélioration des indices de pauvreté, les défis sociaux restent énormes et nécessiteront une action soutenue et cohérente pour permettre un rattrapage des très faibles indicateurs de développement humain et la création d'un système de redistribution des fruits de la croissance fondé sur les droits sociaux.

En conclusion, si 2010 a été une année importante pour le renforcement du partenariat Maroc-UE dans le cadre du statut avancé, le défi de 2011 est de renforcer la traduction en réalisations concrètes les nombreux engagements pris dans le cadre de ce statut, notamment en matière de rapprochement réglementaire, et d'accélérer la mise en pratique des nombreuses réformes annoncées, en particulier dans les domaines politique et social et en matière d'indépendance de la justice.

2. DIALOGUE POLITIQUE ET REFORMES

L'UE et le Maroc ont maintenu un dialogue politique régulier tout au long de l'année. Le premier Sommet UE-Maroc s'est tenu à Grenade en mars 2010. Un **dialogue politique** a aussi eu lieu dans le cadre du conseil d'association du 13 décembre 2010, en particulier sur la question du Sahara occidental. Au mois de mai 2010 a eu lieu la première réunion constitutive de la commission parlementaire mixte UE-Maroc.

Démocratie et État de droit

La **réforme de la justice** reste un défi essentiel à relever et demande un engagement accru, 23 projets de loi ont été envoyés au secrétariat général du gouvernement sur les différents axes de la réforme (entre autres la révision du statut de la magistrature et du greffe, l'amélioration des conditions de travail des magistrats et des fonctionnaires de la justice ainsi que la révision du code de procédure pénale). L'indépendance de la justice reste en particulier un point critique et l'importance de son renforcement est régulièrement rappelée par les experts et la société civile. En plus du projet MEDA « Modernisation des juridictions », qui s'est achevé en juin 2010 et a permis de déployer un système informatisé pour la gestion des affaires, l'UE s'est dite prête à appuyer, dans le cadre du programme indicatif national 2011-2013, cette essentielle réforme de la justice lorsque celle-ci sera mieux définie. Par ailleurs, la loi de finances 2010 prévoit pour la deuxième année consécutive une importante augmentation du budget de la justice.

En matière de lutte contre la **corruption**, le niveau général reste élevé mais la situation s'est légèrement améliorée par rapport à l'année précédente selon les enquêtes internationales en matière de perception de la corruption. Le décret d'application de la loi sur la déclaration du patrimoine a été publié au Bulletin officiel en février 2010. Le gouvernement a adopté en octobre 2010 un nouveau plan de lutte contre la corruption 2010-2012, qui prend en compte les recommandations de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC). Un premier projet de loi sur l'accès à l'information a été élaboré par le ministère de modernisation des secteurs publics et soumis pour avis aux départements ministériels concernés, avant d'être présenté pour discussion avec les organisations de la société civile. Dans un même ordre d'idées, l'ICPC a élaboré un avant-projet de loi pour la protection des victimes et dénonciateurs de la corruption a été adopté le 1^{er} avril 2011 par le Conseil des Ministres. En

parallèle, l'ICPC a lancé en novembre 2010, en partenariat avec le ministère de l'industrie et du commerce, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), le ministère de la justice et le ministère des affaires économiques et générales, un portail pour la dénonciation sécurisée en ligne des actes de corruption dans les marchés publics (www.stopcorruption.ma).

La commission consultative de la **régionalisation**, installée par le Roi en janvier 2010, a reçu comme mandat de faire son rapport sur le modèle marocain de régionalisation avancée pour juin 2010, puis a vu sa mission prolongée jusqu'à la fin de l'année. Toutes les régions du pays seront concernées par ce projet de régionalisation, ainsi que le Sahara occidental, qui sera parmi les premiers bénéficiaires. La commission royale a procédé à une large consultation des élus locaux et régionaux, a auditionné des experts étrangers et utilisé des études comparatives menées par le Conseil de l'Europe.

Droits de l'homme et libertés fondamentales

La coopération entre l'UE et le Maroc dans le cadre du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des **Nations Unies** s'est intensifiée au cours de l'année 2010.

Le Maroc n'a pas encore **adhéré** au protocole facultatif n°1 du pacte sur les droits civils et politiques concernant les procédures de plaintes (PIDCP), ni au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture. La ratification de la convention internationale pour la protection des personnes contre toutes les disparitions forcées est toujours en cours. Le texte de ratification de la convention internationale pour les droits des personnes handicapées n'a pas encore été publié au Bulletin officiel marocain. Le Maroc n'a pas encore **levé ses réserves** concernant la convention contre la torture, ni concernant la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En ce qui concerne la **peine de mort**, le Maroc continue à appliquer un moratoire de fait, et n'a pas adhéré au protocole facultatif n° 2 du PIDCP visant à abolir la peine de mort.

Le Maroc n'a pas encore donné suite aux recommandations que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a émises lors de sa 77^{ème} session de Genève en août 2010, suite à l'examen du rapport périodique du Maroc.

Le Maroc doit toujours donner suite à deux des recommandations de l'**examen périodique universel** (EPU) concernant la ratification du statut de Rome et à la demande visant à ce que le Maroc adresse une invitation permanente à toutes les procédures spéciales.

Le conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) a présenté à la presse, en janvier 2010, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'**Instance équité et réconciliation** (IER). Même si ce bilan peut être considéré comme positif, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des victimes, la couverture sanitaire et la réparation communautaire, la mise en œuvre des recommandations essentielles de l'IER, notamment celles visant à assurer la séparation des pouvoirs au niveau de l'État et l'indépendance du pouvoir judiciaire, à consolider les garanties constitutionnelles des droits de l'homme et à mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre l'impunité, reste une priorité .

Le Maroc a développé ses contacts avec le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et a organisé, dans ce contexte, un séminaire en février 2010 à Rabat sur les perspectives de coopération entre les deux parties. Le Maroc a également

demandé d'obtenir le statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En matière de **liberté de la presse**, plusieurs mesures restrictives contre les médias tant marocains qu'étrangers, en particulier touchant la liberté de mouvement, ont été constatées en 2010. Un séminaire, organisé dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et auquel était associée la société civile, s'est tenu à Rabat en septembre 2010. Les recommandations issues de ce séminaire portaient sur la réforme du code de la presse et les relations entre justice et presse ; l'accès à l'information et la protection des sources journalistiques ; la déontologie des journalistes et des entreprises de presse. Concernant le projet de code de la presse, celui-ci a été retiré suite au lancement fin janvier du dialogue national « Médias et société ». Un livre blanc est attendu dans le prolongement de ce dialogue, qui a réuni partis politiques, représentants de la presse, ministère de la communication, parlementaires et citoyens. Ce livre blanc devrait fixer les objectifs politiques à long terme, permettre une refonte du code de la presse et entamer une réflexion sur la professionnalisation du métier de journaliste.

Des atteintes à la **liberté d'expression et de manifestation** des défenseurs des droits de l'homme, notamment dans le territoire du Sahara occidental, ont également été signalées. Les violences qui ont eu lieu à Laâyoune en novembre 2010 étaient particulièrement préoccupantes.

En matière de droit **d'association**, des cas de refus de délivrer le récépissé de constitution et l'impossibilité pour ces associations nouvellement créées de commencer leur activité 60 jours après la notification de leur constitution continuent d'être rapportés. En matière de **liberté de rassemblement**, des refus ont touché plusieurs demandes d'autorisation de manifestations liées aux droits de l'homme et des violations ont été constatées par des ONG concernant des violences de la part des forces de l'ordre lors de la dispersion de rassemblements. Des amendements relatifs au droit de rassemblement et d'association proposés déjà en 2007 par le tissu associatif n'ont pas encore été repris. Les manifestations qui se sont déroulées à partir du 20 février 2011 dans un climat pacifique ont toutefois permis aux participants d'exprimer ouvertement un certain nombre de revendications socio-économiques et politiques.

Les **conditions de vie carcérales** restent préoccupantes, notamment en raison de l'engorgement des prisons, de la malnutrition, des déficiences des soins médicaux, ainsi que du recours quasi systématique à la détention préventive et de l'absence de mesures alternatives aux peines privatives de liberté.

En ce qui concerne les **droits culturels et linguistiques**, la chaîne télévisée en langue amazigh annoncée depuis 2006 a officiellement été lancée le 6 janvier 2010 et bénéficie d'une bonne audience.

S'agissant des **droits des femmes**, malgré son engagement répété à lever ses réserves à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Maroc n'a toujours pas déposé d'instrument de retrait auprès des Nations unies. Par ailleurs, le Maroc n'a pas encore adhéré au protocole facultatif de la CEDEF. Le projet de loi sur la violence conjugale déposé en février 2010 au secrétariat général du gouvernement n'a pas encore été adopté. Des difficultés persistent dans l'application du **code de la famille**, notamment en raison du fait que ses dispositions restent méconnues tant des membres du corps judiciaire que des ayants droit, et parce qu'elles ne sont pas appliquées de manière uniforme dans toutes les régions du pays. La création du

Fonds d'entraide familiale est inscrite dans le projet de loi de finances 2011. Concernant enfin la **promotion du rôle des femmes dans le développement économique, social et politique**, un « Agenda de l'égalité » 2010-2015, constituant un plan d'action gouvernemental à moyen terme, a été adopté par le Conseil de gouvernement. Le « Programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité et l'équité entre les genres dans le secteur de l'emploi, la formation professionnelle, la protection sociale et les conditions de travail » a été présenté officiellement en novembre 2010 par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

En ce qui concerne les **droits des enfants**, le ministère du développement social, de la famille et de la solidarité (MDSFS) a rédigé en 2010 trois rapports relatifs aux droits des enfants : les 3^{ème} et 4^{ème} rapports périodiques du Maroc relatif à la convention des droits de l'enfant (CDE), le rapport relatif à la mise en œuvre du protocole facultatif à la CDE concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, et le rapport relatif à la mise en œuvre du protocole facultatif additionnel à la CDE relatif à la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants, qui est en cours de finalisation. Les projets de loi sur la lutte contre le travail des enfants et les conditions de travail et d'emploi du personnel domestique sont toujours en suspens au niveau du secrétariat général du gouvernement.

En matière de **droits sociaux fondamentaux et de normes fondamentales du travail**, la loi créant le Conseil économique et social a été publiée au Bulletin officiel du 18 mars 2010. Le Conseil a été installé officiellement le 21 février 2011 avec une centaine de membres. Le Maroc n'a pas encore ratifié la convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La ratification de cette Convention est actuellement à l'étude en concertation avec les partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social dans l'attente de trouver un accord sur la situation de certaines catégories de personnes non couvertes par le Code du travail. Cependant le Maroc déclare que le code du travail inclut les dispositions de la convention.

Sujets régionaux et internationaux, coopération dans les domaines des relations étrangères et de la sécurité, prévention des conflits et gestion des crises

La coopération entre l'UE et le Maroc au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'est renforcée. Le Maroc s'est également activement investi dans le partenariat Afrique-UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme.

Au moment où l'UE prépare une stratégie régionale en matière de **lutte antiterroriste** au Sahel, le Maroc a réitéré son intérêt à coopérer dans ce domaine. Le Maroc a indiqué avoir approuvé un projet d'accord avec Europol.

Le Maroc n'a pas encore ratifié le statut de Rome de la **Cour pénale internationale**, bien qu'il en soit l'un des signataires.

En matière de coopération régionale, les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) se sont mis d'accord pour créer une zone de libre-échange intermaghrébine. Toutefois, la coopération régionale au sein de l'UMA progresse peu et reste entravée par des obstacles politiques. Toutefois la coopération régionale au sein de l'UMA progresse peu et continue à se heurter à des obstacles politiques. Le Maroc participe activement aux initiatives du dialogue 5+5 et soutient les efforts visant à l'organisation d'un sommet du dialogue 5+5 et au renforcement des mécanismes de coordination du dialogue

Après deux ans de blocage, les exportations de voitures marocaines sous le régime de l'accord d'Agadir sont en augmentation vers l'Egypte et commencent vers la Tunisie

3. RÉFORME ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Cadre macroéconomique et fonctionnement de l'économie du marché

En 2010, l'économie marocaine a enregistré une croissance d'environ 4,2 %, contre 4,9 % en 2009. Le ralentissement est principalement dû à la faible croissance du secteur agricole. Après avoir connu une forte expansion en 2009 grâce à une récolte exceptionnelle, le secteur a été partiellement touché par les inondations qui ont affecté la production de fruits. D'autres secteurs de l'économie ont, par contre, connu une croissance plus tonique : le secteur de l'exploitation minière a connu une expansion rapide, liée à la demande externe de phosphates; les secteurs de la pêche, des services et du tourisme ont, eux aussi, bénéficié d'une croissance soutenue. La faible performance du secteur agricole a contribué à un ralentissement de la croissance de la consommation privée étant donné que 40 % de la main d'œuvre est encore employée dans ce secteur. Les investissements et les exportations ont repris après de brusques chutes en 2009. Les flux d'IED ont augmenté d'environ 1,5 % par rapport à 2009 et sont susceptibles de progresser graduellement.

Le déficit de la balance des opérations courantes est estimé entre 4 et 5% du PIB pour 2010, principalement en raison du renchérissement des matières premières. Les recettes d'exportation ont été stimulées par une forte demande de phosphate brut et de produits à base de phosphate. Le producteur de phosphate contrôlé par l'État, l'Office chérifien des phosphates, met en œuvre un programme d'expansion significative visant à augmenter la production de 70 %. L'augmentation des recettes d'exportation s'est accompagnée par une augmentation de la valeur des importations, reflétant la hausse du prix des matières premières, ce qui a entraîné une aggravation du déficit commercial. Les coûts d'importation de pétrole brut et de gaz de pétrole liquéfié ont fortement augmenté, ainsi que le coût des produits alimentaires de base. La détérioration de la balance commerciale a été partiellement compensée par l'augmentation des rapatriements de fonds et des recettes du tourisme, qui ont augmenté de plus de 5 %.

L'inflation a augmenté légèrement en 2010 (2,2 % contre 1 % en 2009), principalement à cause de la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant; les augmentations de prix ont été en partie compensées par les subventions versées par le gouvernement, reportant une partie de la charge sur les finances publiques. Le gouvernement a suspendu les droits d'importation sur le blé pour faire face aux restrictions d'approvisionnement externe. La baisse de la production nationale de blé a accentué la pression sur les prix.

Malgré la légère intensification des tensions inflationnistes, la Bank Al-Maghrib (BAM) a décidé de ne pas resserrer la politique monétaire et a maintenu son taux à 3,25 %. En mars dernier, la BAM a également réduit le niveau des réserves obligatoires de 8 % à 6 %. Signe d'une confiance internationale raffermie, le Maroc s'est vu attribuer le statut «investment grade» en mars 2010 par l'agence de notation Standard and Poor's. En septembre, le pays a également émis sur le marché international les premières obligations d'État depuis trois ans, soit EUR 1 milliard en euro-obligations à dix ans, qui ont été sursouscrites. Les réserves de change ont légèrement augmenté en 2010, se maintenant à un niveau confortable d'environ sept mois d'importations, et supérieures au niveau de la dette extérieure.

Le déficit des finances publiques est passé de 2,1 % du PIB en 2009 à 4,3 % en 2010. Du côté des recettes, les impôts indirects et les droits de douane ont rebondi après avoir fortement diminué en 2009, tandis que les impôts directs ont baissé sous l'effet des réductions des taux d'imposition effectifs à partir de janvier. Du côté des dépenses, une pression importante a été générée par les subventions aux carburants et aux produits alimentaires. Les dépenses au titre de ces subventions se sont élevées à environ 2 % du PIB, ce qui est encore bien en dessous des 5 % enregistrés en 2008. Le niveau d'endettement a légèrement augmenté, passant de 57 % du PIB en 2009 à 60% du PIB en 2010.

Déterminé à renforcer la compétitivité et à diversifier l'économie, et en conformité avec les objectifs du plan d'action, le gouvernement a lancé une stratégie pour le développement de la logistique commerciale, impliquant un investissement de 7 milliards de dollars d'ici à 2015, largement soutenu par des opérateurs privés. La stratégie comprend l'élaboration d'un réseau national intégré, un cadre de gouvernance nationale et le développement des compétences.

L'emploi et la politique sociale

En matière d'**emploi**, l'inadéquation entre la demande et l'offre de compétences reste prononcée et le marché du travail souffre d'une forte segmentation. Cependant les mesures anti-crise ont atténué les effets de la crise globale dans plusieurs secteurs.

Le taux de chômage moyen est passé de 9,1% en 2009 à 9,8% en 2010. Le chômage se concentre surtout dans les zones urbaines, avec un taux estimé à 13,7 % (il est de 3,9 % dans les zones rurales). Cet écart important est dû au manque de possibilités d'emploi pour la population urbaine jeune et éduquée, tandis qu'un niveau élevé d'agriculture de subsistance assure l'emploi dans les campagnes. Malgré des efforts du gouvernement relatifs à une politique active de l'emploi, la création d'emplois de qualité et d'emplois non agricoles formels reste faible. L'emploi informel dans l'agriculture (40 % de l'emploi total se trouve dans ce secteur, y compris la pêche) et dans les secteurs du commerce et des services entraîne des situations de fragilité et de vulnérabilité. Selon les estimations, près de 20 % de la population urbaine active âgée de 25-34 ans et près d'un tiers des jeunes citadins de 15-24 ans seraient au chômage. Cette situation est un facteur important d'explication de l'émigration vers l'Europe.

En liaison avec la croissance plus rapide de la population totale que de la population active, le taux d'activité n'a guère évolué, passant de 49,9 % en 2009, à 49,6 % en septembre 2010. Le taux d'activité des femmes a également peu progressé (25,9 %).

En matière de **dialogue social**, la loi organique relative au Conseil économique et social a été promulguée en mars 2010. Ce dernier a été mis en place en février 2011. Un round tripartite gouvernement-syndicat-patronat a eu lieu en mai 2010 où le point d'achoppement était essentiellement l'augmentation des salaires. Trois syndicats ont décidé de ne plus participer au dialogue social relatif au secteur public en juin 2010 (la CDT s'étant retirée en mai 2010 pour toutes les négociations) invoquant un non-respect des engagements et un manque de résultats concrets. Il ne reste donc plus que le syndicat affilié au parti gouvernemental (UGTM). Le dialogue social au niveau de l'entreprise reste peu développé. La consultation des différents partenaires sociaux sur le projet de loi organique concernant le droit de grève continue depuis 2009. Le nouveau texte protégerait l'exercice du droit de grève et renforcerait la liberté et les droits syndicaux en conformité avec les conventions.

Malgré les évolutions enregistrées dans la **lutte contre la pauvreté** et la **protection et l'inclusion sociales**, les disparités tant sociales que spatiales persistent. La dernière étude du Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur « Le Maroc des régions », publiée en 2010, met en évidence que les inégalités régionales se sont particulièrement accentuées ces dernières années sur le plan économique. Cinq régions (sur seize) contribuent à elles seules à plus de 60 % du PIB national et représentent 57 % de la consommation nationale. L'enquête du HCP montre que les 10 % des plus riches de la population ont un revenu 17 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres.

La priorité du gouvernement dans ce domaine reste la mise en œuvre de l'initiative nationale de développement humain (INDH) au niveau des 403 communes rurales et des 256 quartiers urbains les plus défavorisés. Concernant la 1^{re} phase de l'INDH (2005-2010), le bilan arrêté en septembre 2010 par la coordination nationale de l'INDH fait état de 22034 projets réalisés ou en cours, au profit de 5,4 millions de bénéficiaires et représentant un budget de DH 13 milliards (EUR 1,2 milliards), dont 60 % financés par l'INDH. Les projets concernent en majorité l'amélioration de l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base (75 %) et les activités génératrices de revenus (15 %). Depuis le lancement de son programme en 2007, l'appui de l'UE (EUR 60 millions) a contribué au développement d'infrastructures publiques dans les 403 communes ciblées, et a plus particulièrement appuyé l'amélioration de la qualité technique des projets financés et le développement des capacités des communautés rurales en terme de planning, mise en œuvre et politique d'entretien des petites infrastructures réalisées.

En ce qui concerne la réforme du système de retraite, une Commission nationale présidée par le Premier Ministre a été établie ainsi que trois commissions techniques.

Le «Programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité et l'équité entre les **genres** dans le secteur de l'emploi, la formation professionnelle, la protection sociale et les conditions de travail» a été présenté officiellement en novembre 2010.

Le bilan de la mise en œuvre du plan «Maroc vert» (PMV) pour la période de référence fait état d'avancées aux niveaux institutionnel et législatif ainsi qu'en termes de mobilisation des partenaires et d'incitation à l'investissement. Par contre, les résultats sont plus mitigés en ce qui concerne le lancement des opérations sur le terrain. L'UE a quant à elle lancé fin 2010 un programme d'appui de EUR70 millions en soutien au pilier 2 du PMV, ledit pilier visant une agriculture dite "solidaire", pratiquée généralement en zones difficiles. Le ministère de **l'agriculture** a lancé sa troisième opération de valorisation des terres agricoles relevant du domaine public afin d'encourager des exploitants externes à investir, par le biais de contrats de location à long terme et sur la base de projets de mise en valeur rentable. Suite aux importantes inondations survenues pendant le premier semestre 2010, le ministère de l'agriculture a débloqué une enveloppe de DH 270 millions (EUR 24 millions) pour des mesures d'urgence en faveur des populations rurales les plus touchées (réhabilitation et création d'infrastructures de base et reconversion des cultures perdues).

Le ministère de l'agriculture a créé une nouvelle agence pour la valorisation et la protection des zones oasiennes et la production d'huile d'argan. Sur la base de la loi relative à l'introduction de signes distinctifs pour les produits du terroir, deux premiers produits ont été labellisés: l'huile d'argan et l'huile d'olive Tiout/Chiadma dans la province d'Errachidia. Huit nouveaux produits du terroir ont par ailleurs été identifiés pour être labellisés. Concernant l'établissement de conventions d'agrégation entre les acteurs locaux, dans un but de structuration des filières et d'appui aux petits exploitants, au cours de 2010, les 42 premières conventions d'agrégation ont été signées et 7 projets d'agrégation ont été lancés.

4. QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE, MARCHÉ ET RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

Pendant la période de référence, le **commerce bilatéral** a recommencé à croître : de 2009 à 2010, les exportations marocaines vers l'UE ont enregistré une augmentation de 17,6 % tandis que les exportations de l'UE vers le Maroc ont augmenté de 14,1 %. L'UE demeure le premier partenaire commercial du Maroc. Le démantèlement tarifaire est en ligne avec les délais prévus par l'accord d'association. Il n'y a toutefois pas eu, pendant la période de référence, de progrès sur des points de blocage récurrents mais sur des points mineurs (peaux, produits usagés - voir rapports précédents). La mesure de sauvegarde appliquée aux importations de carreaux de céramique a pris fin le 31 décembre 2010. Cependant, une déclaration préalable à l'importation a été instaurée le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 9 mois. Deux autres enquêtes pour l'application éventuelles de mesures de sauvegarde sur deux produits ont conclu à l'abandon de la mise en place de cette mesure. L'accord sur la libéralisation des produits agricoles transformés et de la pêche et l'accord sur le règlement des différends en matière commerciale ont été signés lors de la réunion du Conseil d'association de décembre 2010. Ils doivent encore être ratifiés par le Parlement marocain et obtenir l'accord du Parlement européen.

Le processus de modernisation des **douanes** se poursuit avec succès. Le système de catégorisation pour la facilitation du commerce s'est étendu à un nombre croissant d'entreprises. Un décret de juillet 2010 établit la base juridique du statut d'opérateur économique agréé (OEA) et détermine les conditions permettant d'y accéder.

Le Maroc a poursuivi les activités pour l'adoption, en janvier 2011, de la nomenclature combinée (NC) dont l'entrée en vigueur est prévue pour le deuxième semestre de 2011. Le Maroc a, en janvier 2010, inauguré un Observatoire de l'éthique douane-secteur privé, chargé de la collecte et de l'analyse des informations sur la corruption, du développement des propositions pour améliorer l'intégrité et du suivi régulier de la situation. Concernant la lutte contre le piratage et la contrefaçon, le rythme des interventions de la douane aux frontières continue à augmenter. Suite à la signature d'un arrangement administratif en 2009, la coopération entre l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et les douanes marocaines progresse. Le Maroc a participé à l'opération « Sirocco » en juin 2010. Sirocco est une opération douanière conjointe, coordonnée par l'OLAF et menée par les administrations douanières de l'UE et de 11 pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée¹.

Concernant le **mouvement de biens et les réglementations techniques**, les préparatifs en vue de la négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) ont continué. Les secteurs prioritaires définis par le Maroc sont les appareils électriques, les matériaux de construction, les appareils à gaz, les jouets et les machines. La loi sur la normalisation, la certification et l'accréditation, déjà en vigueur depuis décembre 2009, ne sera mise en œuvre qu'en avril 2011, après la période de référence du présent rapport. L'Institut Marocain de Normalisation et le Comité Marocain d'Accréditation seront mis en place à ce moment-là. Le projet de loi relatif à la sécurité des produits et des services n'est toujours pas adopté. Le Maroc est membre du Comité européen de normalisation (CEN) depuis juillet 2010 et membre associé d'ILAC. L'affiliation du Maroc au Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) et au Forum

¹ L'opération Sirocco visait les conteneurs de haute mer en provenance de Chine et des Émirats Arabes Unis destinés aux pays de l'Union pour la Méditerranée. Environ 40 millions de cigarettes, 1243 kilos de tabac roulé à la main, 7038 litres d'alcool et 8 millions d'autres produits contrefaits ont été saisis au cours de l'opération.

d'accréditation international (IAF) est en cours. Un plan d'adoption des normes harmonisées a été établi. Les autorités marocaines ont choisi le secteur des normes et des réglementations techniques comme un des secteurs pilotes du statut avancé avec l'Union Européenne.

En ce qui concerne les questions **sanitaires et phytosanitaires** (SPS), le Maroc a poursuivi l'alignement sur les règles de l'UE. La loi relative à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, reprenant les principes généraux de la législation alimentaire de l'UE, a été promulguée en février 2010. Le Maroc prépare la législation secondaire pour la mise en œuvre de cette loi. L'Office national de sécurité sanitaire des aliments, formellement établi en 2009, est devenu opérationnel en 2010. En juillet 2010, le Maroc a créé le Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui a pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique en matière SPS et à la mise en œuvre de celle-ci.

Le Maroc continue à œuvrer pour la mise en place d'un système national d'identification et de traçabilité des animaux. En avril et mai 2010, deux missions de l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne se sont déroulées, l'une concernant le contrôle de la production de boyaux, l'autre concernant les contrôles de santé animale mis en place pour les mollusques bivalves vivants. Le Maroc a continué à lutter contre les maladies animales, et notamment la peste des petits ruminants (moutons, chèvres).

La protection des investisseurs et la clôture d'entreprises ont connu une amélioration substantielle et contribué à un meilleur **climat des affaires**.

En matière de **liberté d'établissement et de droit des sociétés**, un projet sur la réforme de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée a été adopté en Conseil des Ministres en octobre 2010. Le projet a pour objectif de supprimer l'exigence du capital minimum, la possibilité de libérer partiellement les apports en numéraire d'au moins le quart du montant souscrit et la simplification de certaines procédures. Le code général de gouvernance d'entreprise a été complété en juin 2010 par un code de bonnes pratiques de gouvernance des établissements de crédit.

Dans le domaine des **services**, les négociations bilatérales sur la libéralisation du commerce des services et l'établissement n'ont pas progressé en 2010.

En matière de **services financiers**, la crise mondiale n'a eu que peu d'effets sur le secteur financier, qui est sain, bien capitalisé et a des liens limités avec les marchés financiers internationaux. La politique menée par la Bank Al-Maghrib (BAM) vise à renforcer les règles prudentielles dans le secteur bancaire par l'alignement progressif des ratios de solvabilité des banques sur les critères de Bâle II. Le gouvernement a adopté le décret d'application de la nouvelle mouture du texte de loi encadrant la titrisation et devant élargir le périmètre des actifs titrisables (jusqu'ici limité aux établissements de crédit et aux actifs représentatifs de créances hypothécaires détenues par les banques) afin de permettre à cette nouvelle technique de financement de jouer pleinement son rôle de diversification des instruments de financement du tissu économique et de refinancement des trésoreries bancaires. Un renforcement du rôle et des prérogatives du [Conseil déontologique des valeurs mobilières](#) (CDVM) en matière de surveillance est prévu. Le Conseil des ministres a approuvé, en juin 2010, la loi relative à l'ouverture du capital de la bourse et celle portant sur le marché à terme des instruments financiers. Les autorités marocaines ont choisi le secteur des services financiers comme un de secteurs pilotes du statut avancé avec l'Union Européenne, en commençant par les assurances.

Autres domaines essentiels

Il n'y a pas d'événement significatif à signaler concernant la mise en œuvre du plan d'action en matière de **fiscalité**.

En matière de **politique de la concurrence**, il n'y a pas eu d'avancées significatives. Il importe de continuer à sensibiliser les magistrats à la politique de concurrence afin de renforcer la pratique des enquêtes sur la concurrence sous l'autorité judiciaire. La sensibilisation des consommateurs est également essentielle afin d'instaurer une culture de la concurrence dans la société.

En ce qui concerne la **propriété intellectuelle et industrielle**, le Bureau marocain des droits d'auteur a signé, en mai 2010, un contrat programme avec le ministère de la communication, qui lui apportera un soutien financier pour la période 2010-2012. Cet accord vise à mettre à niveau le secteur de la création par une restructuration du Bureau. Une commission consultative sera mise sur pied afin d'assurer le suivi des stratégies en matière de droits d'auteur. Pour sa part, le ministère s'engage à adopter un texte juridique relatif à la «copie privée», à modifier l'arsenal juridique et à accélérer le processus d'adoption des conventions internationales relatives à Internet. La convention de Rome (protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion) reste à ratifier. En décembre 2010, l'Office européen des brevets et le Maroc ont signé un accord sur la validation des brevets européens au Maroc. Cet accord entrera en vigueur après la promulgation des dispositions légales nécessaires à sa mise en œuvre par le Parlement marocain. Cet accord, qui est le premier du genre, permet au demandeur d'un brevet européen de faire valider au Maroc sa demande de brevet et son brevet délivré par l'OEB. L'accord de validation crée un environnement juridique plus certain pour les déposants étrangers, puisque leurs brevets auront au Maroc la même portée qu'en Europe. Il s'agit d'un facteur positif pour l'investissement étranger.

Selon une organisation indépendante, deux tiers des logiciels informatiques sur le marché marocain sont piratés, ce qui souligne l'importance du suivi judiciaire et de l'efficacité de la législation sur le terrain pour répondre aux objectifs du plan d'action. Les **marchés publics** font partie des trois secteurs sélectionnés comme étant prioritaires pour avancer concrètement en matière de convergence réglementaire dans le cadre du statut avancé. Le nouveau projet de décret qui vise le rapprochement de la législation marocaine avec les normes européennes, a fait l'objet de consultations et est en cours de finalisation.

Le Haut Commissariat du Plan (HCP) a adopté un plan d'action à moyen terme relatif au système d'information **statistique** au Maroc. Ce plan concerne tous les aspects de la production statistique, aussi bien méthodologique, logistique, organisationnel qu'institutionnel, notamment la coordination, les nouvelles technologies, l'élargissement de champs des opérations de collecte, la fréquence de certaines enquêtes et le développement et la mise en place d'un cadre global de garantie de la qualité. L'agriculture, les questions sociales et l'environnement sont parmi les secteurs prioritaires qui devraient être soutenus par des données statistiques. Le Maroc, par l'entremise du HCP, participe activement au consortium en charge du programme MEDSTAT III.

En matière de **comptabilité et d'audit**, l'utilisation des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, IFRS) reste obligatoire pour les banques mais les sociétés cotées en bourse peuvent appliquer des normes de comptabilité marocaines. Pas de progrès indiqués dans le domaine d'**audit**.

En matière de **circulation des capitaux**, le Maroc maintient son orientation vers une libéralisation progressive mais prudente des moyens de paiement. La loi de finances 2011 prévoit des mesures d'assouplissement ou de relèvement de plafond, notamment pour les entreprises voulant investir à l'étranger : celles-ci pourront investir jusqu'à DH50 millions (EUR 4,5 millions) et jusqu'à DH 100 millions (EUR 8,9 millions) pour les investissements ciblés sur l'Afrique.

Le projet de loi sur la **protection des consommateurs**, largement inspiré des directives communautaires concernant les clauses abusives, les contrats à distance, la publicité trompeuse et la publicité comparative, et sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation, a été adopté à l'unanimité par la Chambre des représentants en juillet. La Chambre des conseillers l'a approuvé lors de la session d'automne; cependant le texte doit repasser devant la Chambre des représentants pour que celle-ci se prononce sur les amendements adoptés par les conseillers (notamment concernant le commerce électronique).

Concernant la **politique d'entreprise**, le Maroc a continué à participer aux activités déployées dans le cadre de la coopération industrielle, notamment la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise. L'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) est opérationnelle depuis janvier 2010. En juin 2010, l'agence a organisé une campagne de presse sur les investissements, et elle a établi deux antennes dans l'Union européenne, l'une à Paris et l'autre à Madrid. L'AMDI a également créé un guichet d'accueil afin de prendre en charge toutes les procédures administratives des investisseurs. La mise en place du programme de travail de cette Agence est appuyée par l'UE au travers de son Programme d'appui aux Investissements et aux Exportations. Le Maroc a introduit la candidature en vue de participer à Enterprise Europe Network.

En ce qui concerne la gestion et le contrôle des **finances publiques**, le ministère de l'économie et des finances continue de piloter la réforme de la gestion des ressources budgétaires, conjointement avec le ministère de la modernisation des secteurs publics en charge du dossier de la réforme des ressources humaines au sein de l'administration publique. L'UE appuie cette importante réforme de l'administration publique depuis 2004 au travers de ses programmes PARAP I (clôturé en 2009) et II, programmes dont la dotation globale s'élève à EUR 150 millions. Concernant le volet budgétaire de la réforme, la phase opérationnelle de diffusion des nouveaux modes de gestion se généralise progressivement à l'ensemble des administrations. La commission consultative de la régionalisation (CCR), chargée de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire, s'est réunie pour la première fois en janvier, concrétisant ainsi la volonté d'approfondir les réformes de la gouvernance des finances publiques.

Dans le domaine du **contrôle financier interne**, l'Inspection générale des finances (IGF) et les inspections ministérielles ont apporté des améliorations significatives tant au niveau de l'organisation et de la méthodologie des audits qu'au niveau du suivi des conclusions et des préconisations des rapports. En 2010, le contrôle interne a posteriori exercé par la division de l'audit et de l'inspection de la trésorerie générale s'est rapproché des pratiques recommandées au plan international, notamment par l'adoption d'une approche fondée sur le risque. De plus, le projet d'informatisation intégrée de la chaîne de la dépense publique (GID) visant à améliorer la fiabilité d'ensemble du système budgétaire et comptable s'est aussi généralisé à l'ensemble de l'administration et l'IGF s'est dotée d'un système informatique de gestion des missions qui permettra un suivi automatique des recommandations formulées par les auditeurs. La Cour des comptes a remis au Roi son rapport pour l'année 2008, présentant

notamment une évaluation de la fiabilité et de la pertinence des systèmes de contrôle interne des administrations et établissements publics.

5. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE JUSTICE, DE LIBERTÉ ET DE SÉCURITÉ

En matière de **renforcement de la gestion des frontières**, le centre de formation sur la migration et la surveillance des frontières créé au sein de l'École de formation des cadres des forces auxiliaires a commencé ses activités. En novembre 2010, le Conseil du gouvernement a adopté un projet de décret relatif aux conditions de délivrance et de retrait des titres de séjour des étrangers au Maroc qui est en cohérence avec les principes et approches de l'UE.

Les échanges d'information sur les questions de **migration légale** se sont poursuivis régulièrement. La bonne coopération dans ce domaine entre le Maroc et l'Espagne a continué au cours de l'année 2010.

En revanche, les négociations de **l'accord de réadmission** UE-Maroc n'ont été marquées par aucun progrès substantiel.

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le Maroc reste confronté à des problèmes structurels, notamment l'absence d'un cadre légal et institutionnel en matière d'asile, dont la refonte est toujours à l'étude. Le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) est de facto le seul à mener la procédure d'asile en absence d'une procédure nationale. Il n'existe pas non plus de statut reconnu pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Toutefois, les personnes qui s'enregistrent auprès du HCR sont généralement protégées contre le refoulement.

En ce qui concerne la lutte contre **la criminalité organisée**, le Maroc n'a pas ratifié les deux protocoles additionnels à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: le protocole relatif au trafic illicite de migrants par terre, air et mer et le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En ce qui concerne la lutte contre le **trafic de stupéfiants**, le Maroc a intensifié ses actions de lutte contre la culture de la résine de cannabis dans la perspective d'éradiquer complètement cette culture à l'horizon 2018. Le Maroc privilégie une approche globale de la lutte anti-drogue comprenant la prévention, le développement socio-économique de la région du Nord et la recherche d'activités alternatives pour les populations locales, notamment dans le cadre du plan Maroc Vert-Millennium Challenge Account. En octobre 2010, les services de la sûreté nationale ont notamment démantelé un important réseau criminel pratiquant le trafic de cocaïne et de résine de cannabis. Ce réseau, disposant de ramifications en Amérique latine, en Europe et en Afrique, acheminait la drogue depuis le Mali vers l'Europe par voies terrestre, maritime et aérienne.

Le ministère de la santé continue à mettre en œuvre son plan d'action 2008-12 pour le suivi médico-psychologique des toxicomanes et l'accueil et l'orientation de leur famille. Dans ce cadre, un service d'addictologie à Casablanca forme des médecins, des psychologues et des acteurs associatifs. Le rapport 2010 de l'Office de Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) indique que la tendance en matière de consommation du cannabis au Maroc reste stable, mais que la consommation des drogues touche de plus en plus les jeunes.

En ce qui concerne le **blanchiment des capitaux**, le projet de jumelage institutionnel de l'UE

au bénéfice de l'unité des traitements de renseignements financiers (UTRF) s'est achevé en avril 2010. Les principales missions de l'unité comprennent le traitement et la diffusion des renseignements relatifs au blanchiment des capitaux, l'analyse des résultats des enquêtes et des inspections et la collaboration avec les services et autres organismes nationaux et internationaux concernés. Bien que le cadre normatif pénal et préventif soit globalement en phase avec les standards internationaux et ceux de l'UE, un rapprochement complet des législations répressive et préventive serait souhaitable. Publiée fin janvier 2011, la nouvelle loi de lutte contre le blanchiment des capitaux modifie celle de 2007. Elle élargit la liste des infractions liées au terrorisme et renforce l'obligation de vigilance et de contrôle. Les règles du devoir de vigilance des banques et institutions financières par rapport aux identités (Know Your Client - KYC) et activités commerciales de leurs clients (Know Your Business - KYB) du GAFI (Groupe d'action financière internationale) sont appliquées.

La loi sur la **protection de données personnelles** de 2008, promulguée le 12 février 2009, est entrée en vigueur en juillet 2010 avec l'installation de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel. Dorénavant le Maroc doit démontrer que ses citoyens peuvent bénéficier de cette nouvelle législation et qu'ils jouissent de la possibilité de soumettre un recours indépendant devant la Commission nationale en cas de violation dans leurs droits.

La **coopération judiciaire et policière** a continué de se développer de manière satisfaisante avec plusieurs États membres, dans plusieurs domaines, notamment le droit de la famille, l'extradition, l'entraide judiciaire, l'assistance aux personnes détenues et le transfert des personnes condamnées. De nouvelles conventions bilatérales sont en préparation avec la Russie, les États-Unis et l'Azerbaïdjan.

Au niveau de la coopération multilatérale dans le cadre de la Conférence de La Haye de droit international privé, il est à souligner que le Maroc a adhéré récemment à d'importantes Conventions comme la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants, la Convention de 1965 sur la signification des actes et la Convention du 1970 sur l'obtention de preuves. Le Maroc a coopéré avec le Conseil de l'Europe pour la formation des juges dans le domaine de la cybercriminalité et envisage d'adhérer à la convention européenne sur la cybercriminalité. La procédure pour la préparation des négociations en vue d'un accord stratégique entre Europol et le Maroc est en cours. Par ailleurs, plusieurs magistrats marocains ont bénéficié d'actions de formation menées par Eurojust et un échange de vues concernant un accord avec le CEPOL a eu lieu. Le Maroc participe activement au programme Euro-Med Justice II et Euro-Med Police II.

6. TRANSPORT, ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le ministère des équipements et des **transports** poursuit sa stratégie pour faire du transport durable un impératif pour la période 2008-2012. La composante "environnementale" et la notion de "transport durable" s'inscrivent désormais en toile de fond dans toutes les nouvelles décisions d'investissement.

La poursuite des grands chantiers a permis d'ouvrir, en juin 2010, un nouveau tronçon d'autoroute entre Marrakech et Agadir (233 km) ainsi qu'un nouveau tronçon de la rocade financée par l'Union européenne. La rocade méditerranéenne sera achevée en 2011-2012.

La demande de financement pour le tronçon TGV Tanger/Casablanca n'a pas reçu de suite favorable de la part de la BEI. Afin de mieux se positionner par rapport au transport routier, l'Office national des chemins de fer (ONCF) a poursuivi ses efforts de réduction des coûts logistiques pour le transport de marchandises en modernisant son réseau et en poursuivant le développement progressif des interconnexions multimodales.

En ce qui concerne le transport routier, la mobilité en milieu urbain représente une des préoccupations majeures. Les premières rames du tramway qui reliera Salé à Rabat ont été livrées et mises en service au cours de 2010. Les études pour le lancement du tramway de Casablanca ont été lancées. Le nouveau code de la route est entré en vigueur en octobre 2010. Il couvre la protection des usagers, le permis à points, le contrôle technique et la protection des conducteurs professionnels.

Le renforcement de l'administration de l'aviation civile se poursuit. La convergence avec la réglementation de l'espace aérien communautaire est la première priorité du ministère des transports.

Malgré la crise et le retrait d'un des investisseurs, l'Agence spéciale Tanger Méditerranée a pu maintenir le lancement effectif de la seconde phase du complexe portuaire Tanger Med II, une autre infrastructure majeure. En juin 2010, le trafic passager qui était desservi au départ de Tanger ville a été transféré au port de Tanger MED I. Le Maroc accueille favorablement la politique maritime intégrée (PMI) de l'UE et souhaite renforcer sa coopération dans ce cadre en matière de sécurité et de sûreté maritimes et de prévention de la pollution.

Le Maroc a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie **énergétique** 2020-2030. Il a renforcé ses capacités d'étude et d'analyse prospective du secteur de l'énergie. En juin 2010, le Maroc a lancé une étude sur un schéma de régulation du secteur électrique. Le projet de loi sur la libéralisation du marché de l'électricité est toujours à l'examen. En juin 2010, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ont adopté un plan d'action pour la période 2010-2015, affirmant leur volonté de créer un marché maghrébin de l'électricité permettant à ces pays d'assurer une intégration progressive au marché de l'UE. Le Maroc a lancé le chantier en vue de la réalisation d'une troisième interconnexion électrique avec l'Espagne. Pour faire face à la croissance de la consommation électrique, le Maroc met en œuvre son programme d'investissement dans des capacités supplémentaires d'ici 2015. Le Maroc a lancé une étude portant, entre autres, sur des pistes de décompensation du gaz butane. L'option de développer de l'énergie nucléaire à long terme est toujours à l'étude. Le Maroc a annoncé la mise en place d'un cadre légal et fiscal concernant les schistes bitumineux domestiques à vocation d'hydrocarbures et d'un comité national d'expertise. Le Maroc continue le développement d'un terminal de gaz naturel liquéfié et annonce la réalisation d'une étude de faisabilité pour une deuxième raffinerie.

En mars 2010, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi relative à l'efficacité énergétique.

En janvier 2010 le Maroc a adopté la loi relative aux énergies renouvelables et à la transformation du Centre de développement des énergies renouvelables en Agence pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que la loi portant création de l'Agence marocaine pour l'énergie solaire. En mars 2010, le Maroc a lancé, dans le cadre de son plan d'énergie solaire, un projet visant à construire une centrale électrique solaire à Ouarzazate. En juin 2010, il a lancé un programme d'énergie éolienne, l'objectif étant d'atteindre 2000 MW de capacité éolienne d'ici 2020. Plusieurs projets de construction

de parcs éoliens ont été mis en service ou lancés. Des projets d'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment, de la santé, des écoles et du tourisme ont également été lancés.

Dans le domaine du **changement climatique**, le Maroc a présenté la deuxième communication nationale à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique, qui comprend notamment un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, une stratégie d'atténuation des effets des gaz à effet de serre d'ici 2030, des études adaptatives et socio-économiques et une étude sur le renforcement des capacités nationales. La préparation de plans régionaux de lutte contre le réchauffement climatique a été lancée.

Le Maroc a continué la préparation des projets relevant du mécanisme de développement propre (MDP), même si aucun nouveau projet n'a été enregistré au sein des Nations unies, le nombre total de projets enregistrés restant à cinq. Le Maroc prépare également un premier MDP programmatique qui couvrira l'ensemble du secteur des déchets solides. Le Maroc est encouragé à mettre en œuvre l'Accord de Cancun et en particulier d'élaborer une stratégie de développement peu générateur de carbone et fournir des informations sur les objectifs ou les actions d'atténuation qu'il compte engager. Le Conseil national sur **l'environnement** s'est réuni en février 2011 pour valider le projet de charte nationale de l'environnement et du développement durable, lancée en janvier 2010.. Le cadre législatif doit encore être précisé, en particulier en ce qui concerne les dispositions d'application. Le Maroc a adopté la loi sur les aires protégées, une nouvelle loi visant à interdire les sacs et sachets non dégradables ou non biodégradables, ainsi que des décrets d'application dans les domaines de la gestion des déchets et de la qualité de l'air. La nouvelle législation sur la protection du littoral, la gestion des déchets, les installations industrielles, le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction et l'accès à l'information, est toujours en cours de préparation. Le Maroc a lancé un programme pour la protection et la valorisation de la biodiversité et publié une nouvelle stratégie de gestion des ressources en eau. Des programmes de lutte contre la pollution industrielle et atmosphérique ainsi qu'un inventaire des émissions atmosphériques par région et par secteur sont en préparation. La mise en œuvre des stratégies et des plans existants est en cours mais requiert toujours une attention continue, ainsi que le suivi et l'application des réglementations. Le Maroc a étendu le réseau de stations de surveillance de la qualité de l'air dans les grandes villes, adopté un objectif de recyclage de 20 % des déchets et réalisé 12 décharges contrôlées.

La stratégie de décentralisation vers les services et les observatoires régionaux se poursuit. Le renforcement des capacités de suivi et de mise en œuvre aux niveaux local et régional reste un défi, y compris la coordination entre les différentes structures administratives. Le Maroc a mené quelques actions afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles, telles que la politique industrielle.

La préparation de rapports sur l'état de l'environnement sur une base régionale a été lancée dans cinq régions sur seize. Pour les cinq régions concernées, la mise en place d'un système d'information environnemental est prévue dans la loi de finances de 2010.

Durant la période de référence, il n'y a pas eu d'évolutions marquantes en ce qui concerne la ratification des protocoles de la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. La mise en œuvre des accords déjà ratifiés requiert une attention particulière. Le Maroc a continué à participer à l'initiative Horizon 2020 et à l'initiative de l'UE sur l'eau. La Commission européenne et le Maroc ont coopéré et échangé des informations, y compris sur la gestion de l'eau, la dépollution industrielle et la gestion de l'information environnementale.

Dans le domaine de la **protection civile**, le Maroc a pris part aux activités du programme Euro-Med pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres naturels et humains, qui est arrivée à mi-parcours.

En ce qui concerne la **société de l'information**, après la révision en 2009 de la «Stratégie nationale e-Maroc», on a assisté en 2010 à des évolutions importantes dans la cadre du Plan «Maroc Numérique 2013». Le programme est doté d'une enveloppe de EUR 500 millions, financée en partie par les opérateurs, qui y contribuent à hauteur de 0,5 % de leur chiffre d'affaires. Maroc Telecom a signé avec l'Agence nationale de réglementation des télécommunications du Maroc (ANRT) une convention portant sur la 4^e et dernière tranche du PACTE (Programme d'accès aux télécoms), qui permettra de couvrir 1573 localités. Le programme englobe 7338 communes rurales parmi les plus difficiles d'accès, pour un investissement global estimé à DH 2,8 milliards (EUR 250 millions). Il est prévu que d'ici la fin 2011, l'ensemble de la population de ces provinces aura accès au téléphone mobile, pourra appeler les secours en cas d'urgence, être en contact avec ses proches et, plus généralement, sortir de son isolement.

Selon l'ANRT, au 30 septembre 2010, le parc des abonnés à la téléphonie mobile a dépassé les 31 millions d'abonnés (soit une croissance de plus de 26% par rapport à 2009). L'accès à Internet continue sa progression et enregistre une augmentation de 57,13 % en 2010. Pour couvrir les provinces du sud, Maroc Telecom a lancé le segment Agadir-Dakhla du câble à fibre optique, opérationnel dès le début de l'année 2011. Cette liaison permettra d'améliorer la desserte du sud en service 3G et en Internet à haut débit. Le réseau de câbles en fibre optique de Maroc Telecom compte plus de 20 000 kilomètres et supporte des débits très élevés pour des services de qualité sur l'ensemble du territoire national.

En automne 2010, le Maroc a lancé la 2^{ème} phase du programme INJAZ pour l'aide à l'équipement des étudiants marocains. Les élèves ingénieurs et assimilés ainsi que les doctorants en sciences et techniques seront équipés en ordinateurs portables et en accès Internet en leur accordant une subvention à concurrence de 85 %, plafonnée à DH 3600 (EUR 320). Dans le cadre de la 1^{re} phase, quelque 15 000 étudiants ont bénéficié du programme.

Dans le **secteur audiovisuel**, il n'y a pas de développement à signaler pour 2010.

La participation du Maroc aux programmes cadres de **recherche** reste significative. Dans le contexte du 7^e programme-cadre (FP7), 529 participants marocains ont soumis des propositions, ce qui fait du Maroc le second participant des pays partenaires méditerranéens après l'Égypte. Quatre-vingt-dix-sept participants ont été retenus. Les projets portent essentiellement sur l'environnement et l'agriculture. Un projet de jumelage d'appui au Système national de la recherche (SNR) débutera durant le premier semestre 2011. Le comité de suivi de l'accord de coopération S&T, regroupant des représentants de la direction générale de la recherche de la Commission et des représentants du département en charge de la recherche scientifique marocain, s'est déjà réuni cinq fois. Les conclusions ont notamment porté sur les possibilités d'amélioration de la participation du Maroc au 7^e programme-cadre.

7. CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, ÉDUCATION ET SANTÉ

En matière **d'éducation**, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'urgence pour la période 2009-2012 vise à stimuler l'excellence et l'initiative au lycée et à l'université, et à rendre la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Le plan bénéficie, entre autres, d'un

appui de EUR 93 millions de l'UE pour les composantes relatives à la réduction des taux d'abandons scolaire, au renforcement de l'efficacité professionnelle et à la stimulation de la gouvernance du secteur. Des progrès ont été accomplis au niveau du taux net de scolarisation (93,9 % en 2009-2010), de la scolarisation des filles et de la lutte contre l'abandon scolaire (programme Tayssir). Le Maroc a également progressé en ce qui concerne l'accès à l'enseignement secondaire, même s'il demeure bas, surtout en milieu rural et pour les filles. Malgré ces avancées, un grand nombre d'enfants en obligation scolaire sont toujours non scolarisés et plus de 300.000 enfants ont décroché pendant l'année académique 2009-10. Le premier rapport du Conseil supérieur de l'enseignement a souligné le poids de l'abandon scolaire et du redoublement. D'importants défis demeurent afin de réduire le taux élevé d'analphabétisme (estimé à 32 % en 2010) et d'assurer la certification des acquis des bénéficiaires des programmes ainsi que les compétences des formateurs. C'est dans cette optique que l'UE a renforcé en 2010 son soutien financier à la stratégie marocaine d'alphabétisation. Un projet de loi prévoyant une agence nationale de l'alphabétisation a, par ailleurs, été proposé au Conseil du gouvernement en mars.

En ce qui concerne la **qualité de l'enseignement**, le Centre national de l'évaluation et des examens poursuit la mise en œuvre du programme national d'évaluation des acquis (PNEA), notamment concernant les préparatifs en vue de la participation aux études internationales d'évaluation des compétences des élèves en mathématiques et sciences (TIMSS) et en lecture (PIRLS). Au niveau de **l'enseignement supérieur**, la réforme du cycle de doctorat et la mise en place des premiers centres d'études doctorales continuent dans le cadre de l'alignement du système marocain sur le processus de Bologne. L'adoption du système ECTS, ciblant une meilleure reconnaissance des acquis académiques, ainsi que la mise en œuvre du supplément au diplôme, sont en cours. Le renforcement de la diversification de l'offre de formation universitaire, son adaptation aux besoins du marché du travail ainsi que le développement d'un système national d'évaluation institutionnelle restent des priorités. Le Maroc a participé en mars au deuxième forum politique du processus de Bologne, qui s'est tenu à Vienne.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle poursuit la mise en œuvre de ses plans d'action, en particulier le Plan d'Urgence et le Pacte National pour l'Emergence Industrielle et l'investissement lancé en 2009. Le gouvernement cible en particulier la réingénierie de l'offre selon l'approche des compétences et le développement de l'apprentissage et l'adéquation aux besoins des entreprises des ressources humaines. L'Instance Nationale d'Evaluation a lancé la première évaluation globale du dispositif en octobre et la Fondation Européenne pour la Formation (ETF) a accompagné la mise en place du cadre national de certification des qualifications (CNC) à travers le développement d'un plan global pour la période 2011-13. Le Maroc a participé activement à l'analyse et à l'auto-évaluation du progrès et des contraintes de la formation professionnelle dans le cadre du Processus de Torino pilotées par l'ETF, dont les résultats ont été officiellement restitués au pays lors d'un séminaire national début 2011.

Huit projets marocains ont été sélectionnés dans le cadre du troisième appel d'offre de **Tempus IV** relatif à l'année académique 2010-2011. En 2010, 4 étudiants et 7 universitaires marocains ont été sélectionnés pour une bourse de mobilité dans le cadre de l'action 1 du programme **Erasmus Mundus**. En outre, 86 étudiants et enseignants devraient bénéficier de bourses de mobilité académique dans le cadre de l'action 2. Un nouveau module Jean Monnet portant sur les relations entre l'UE et la Méditerranée a été sélectionné en 2010 au sein de l'Université Hassan II Mohammedia-Casablanca. Dans le domaine **culturel**, la participation des organisations culturelles marocaines à l'appel d'offres de l'action spéciale 2010 pour les PEV dans le cadre du programme Culture n'a pas été possible. Toutefois, le Maroc a entamé

en octobre les procédures internes menant à la ratification de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le ministère de la culture a identifié l'assistance juridique et la conservation et la gestion des sites historiques comme ses priorités de coopération future. Le Maroc continue à participer au programme régional Euro-Med Héritage IV.

Dans le domaine de la jeunesse, les organisations de jeunesse marocaines ont pu bénéficier des opportunités de participation aux projets d'échange, de volontariat et de coopération dans l'éducation non formelle dans le cadre du programme Jeunesse en action. Ce programme vise à développer et à renforcer la mobilité des jeunes et le dialogue interculturel. Le Maroc a confirmé sa participation au nouveau programme régional Euro-Med Jeunesse IV en décembre. Le ministère de la jeunesse et du sport a lancé une stratégie nationale en décembre 2010, qui vise à mettre en place un programme d'employabilité des jeunes et à renforcer les capacités des associations des jeunes.

Le Maroc a continué, avec un accompagnement important de l'UE, qui a lancé fin 2009 un programme d'appui de EUR 86 millions la réforme du secteur de la **santé**. Malgré certaines avancées, les indicateurs sur la santé demeurent défavorables (mortalité infantile et maternelle notamment). Le budget du secteur de la santé a certes été augmenté en 2010, mais les moyens restent insuffisants. Le Maroc a poursuivi la généralisation progressive de la couverture médicale à l'ensemble de la population. La phase pilote du programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED, pour lequel l'UE fournit depuis 2007 un appui spécifique de EUR 40 millions)) a enfin été lancée. En décembre 2010, les ministères de la santé, de l'intérieur et de l'économie et des finances ont décidé d'étendre progressivement le RAMED à l'ensemble des régions du pays en 2011. En janvier 2010, la Commission européenne a proposé au Maroc, avec pour toile de fond l'épidémie de la grippe A (H1N1) de 2009, d'établir des vecteurs de communication en vue de l'échange d'informations épidémiologiques en cas d'urgence de santé publique de portée internationale. Le Maroc a poursuivi sa participation au réseau «Episouth» concernant les maladies transmissibles et couvrant les pays méditerranéens et les Balkans. Il a participé, en octobre 2010, au forum de la société civile de la Commission européenne dans le domaine du VIH/SIDA.

8. COOPÉRATION FINANCIÈRE – DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS EN 2010

Cadre de coopération

L'examen à mi-parcours du cadre de programmation a confirmé que le document de stratégie du Pays adopté en 2007 reste un cadre pertinent pour la coopération avec le Maroc. Le nouveau programme indicatif national (PIN) 2011-13 pour le Maroc a été adopté en mai 2010, le budget étant fixé à EUR 580,5 millions, ce qui représente une augmentation du budget alloué au Maroc par rapport au PIN antérieur de près de 20% sur une base annuelle. Cette augmentation substantielle est étroitement liée à l'obtention du Statut avancé et constitue un effort financier important de la part de l'Union européenne, en ligne avec l'engagement du Maroc en matière de réforme. Le programme vise essentiellement à soutenir la réalisation des principaux objectifs stratégiques contenus dans le plan d'action UE-Maroc et cible cinq priorités: (1) le secteur social (afin de contribuer à la résorption de l'habitat insalubre, au renforcement de la couverture médicale, et au développement socio-économique du Nord); (2) la modernisation de l'économie (par un soutien au Plan Maroc Vert); (3) le renforcement institutionnel (appui important à la mise en œuvre des engagements pris par l'UE et le Maroc dans le cadre du Statut avancé et soutien à la réforme de l'administration publique); (4) les

droits de l'homme et la gouvernance (appui programmé à la future réforme de la justice ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Agenda de l'égalité femmes-hommes); et, enfin, (5) l'environnement (appui, d'une part, à l'intégration de normes environnementales dans l'économie marocaine et, d'autre part, à la politique forestière).

Mise en œuvre

La mise en œuvre des projets lancés dans le cadre des programmes d'action (PAA) annuels 2007, 2008 et 2009 progresse de manière satisfaisante. Dans les secteurs sociaux, les principaux résultats engrangés par ces programmes en 2010 touchent entre autres au renforcement du soutien à la stratégie nationale d'alphabétisation, à l'amélioration des conditions de scolarisation et des taux de scolarisation en lien avec le soutien au plan d'urgence, à la réduction de la mortalité en couches et des enfants en bas âge et à l'extension des accouchements en milieu hospitalier. Sur le plan économique, le soutien à la mise en œuvre du plan d'urgence industriel et à la réforme du secteur de l'énergie a déjà permis une restructuration institutionnelle substantielle, visant à accroître l'efficacité des différents acteurs. La réforme de l'administration publique progresse quant à elle régulièrement et devrait aboutir, en 2011, à l'adoption d'une nouvelle loi organique des finances. En 2010, la Commission européenne a continué de soutenir le Maroc dans la mise en œuvre de ses réformes et a engagé un montant total de EUR 158,9 millions, au titre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), la totalité sous forme d'appuis budgétaires sectoriels. Le nouveau PAA 2010 se concentre sur les aspects socio-économiques. EUR 70 millions ont ainsi été alloués au programme d'appui au Plan Maroc Vert, EUR 55 millions au programme de désenclavement des populations isolées, tandis que les programmes d'appui au plan d'urgence pour l'éducation et à la stratégie nationale d'alphabétisation ont été dotés de EUR 20 millions, et de EUR 10 millions supplémentaires respectivement. Par ailleurs, 7 projets de jumelage sont en cours et 1 autre a été lancé au cours de l'année 2010.

Le Maroc bénéficie également d'activités de coopération financées au titre des programmes interrégionaux et régionaux de l'IEVP. Bien qu'éligible au volet « Coopération transfrontalière » de l'IEVP, le Maroc ne participe pas à ces programmes.

Dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), un projet de soutien au plan national d'assainissement a été approuvé en 2010 pour un montant de EUR 10 millions, avec un important levier en termes de mobilisation de prêts des institutions financières européennes. La Banque européenne d'investissement a effectué des opérations de prêts en 2010 dans le secteur des transports. EUR 220 millions ont ainsi été alloués pour les autoroutes du Maroc et EUR 200 millions pour la réalisation d'infrastructures dans le port Tanger-Med.

D'autres instruments de l'UE complètent le paquet d'assistance de l'IEVP. Le Maroc bénéficie des actions de coopération dans le cadre des instruments horizontaux, tels que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), ainsi que des programmes thématiques au titre de l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD), notamment Acteurs non étatiques et autorités locales en développement (ANE-AL). Par ailleurs, dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Instrument de stabilité finance un programme de contrôle des exportations.

Coordination des donateurs

En 2010, la délégation de l'UE a joué un rôle important dans la coordination des programmes multi-bailleurs de fonds lancés en 2009 au Maroc dans les domaines de la santé et de

l'éducation. Par ailleurs, cette année a vu le lancement de la première délégation de gestion d'une contribution d'un État membre de l'UE (la Belgique) à la Commission européenne, dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'initiative nationale de développement humain.